

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/54

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
 Excusés : 6
 (5 pouvoirs)
 En exercice : 35

Secrétaires de séance :
 Mme. GAZEAU et
 M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoint –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2015 - APPROBATION

Considérant que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date 11 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme,
 Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/55

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
 Excusés : 6
 (5 pouvoirs)
 En exercice : 35

 Secrétaires de séance :
 Mme. GAZEAU et
 M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2015 - APPROBATION

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre, du Compte Administratif de la Ville de Saumur pour l'exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	36 069 328,49	770 914,09	376 994,31	217 199,73
Dépenses réalisées	31 384 400,68	263 675,59	376 837,81	144 747,52
RESULTAT 2015	+ 4 684 927,81	+507 238,50	+156,50	+ 72 452,21
Restes à réaliser de recettes	4 000,00	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	253 062,92	-	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	11 911 535,39	3 429 051,64	208 986,14	253 131,72
Dépenses réalisées	10 811 266,53	2 791 373,69	406 336,83	93 781,66
RESULTAT 2015	+ 1 100 268,86	+ 637 677,95	- 197 350,69	+159 350,06
Restes à réaliser de recettes	392 689,12	-	84,00	-
Restes à réaliser de dépenses	1 296 122,75	126 079,90	10 565,60	81 941,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	830 088,88	151 186,63	120 618,46
Dépenses réalisées	852 325,58	110 616,54	120 656,66
RESULTAT 2015	- 22 236,70	+ 40 570,09	- 38,20
Restes à réaliser de recettes	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 996,00	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	172 765,73	-	120 656,66
Dépenses réalisées	776 967,71	-	-
RESULTAT 2015	- 604 201,98	-	+ 120 656,66
Restes à réaliser de recettes	328 062,00	-	-
Restes à réaliser de dépenses	40 136,19	-	-

Conformément aux termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jackie GOULET prend la présidence de l'Assemblée.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 09 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016****N° 2016/56**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
Excusés : 6
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Mme. GAZEAU et
M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Etaients présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoint –, M.GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - DECISION D'AFFECTION DES RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 655 518,28	+ 9,28	+ 3 959,79
- au titre de l'exercice arrêté	+ 4 684 927,81	+ 507 238,50	+ 156,50
- soit un résultat à affecter	+ 7 340 446,09	+ 507 247,78	+ 4 116,29
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	2 930 070,00	504 760,00	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 4 789 730,10	- 1 106 896,74	+ 440 271,20
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 1 100 268,86	+ 637 677,95	- 197 350,69
- le solde des restes à réaliser est de :	- 903 433,63	- 126 079 ,90	- 10 481,60
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	4 592 894,87	595 298,69	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	249 062,92	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement :	5 093 000,00	507 240,00	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 911,08	+ 4 306,46	+ 108 970,94
- au titre de l'exercice arrêté	+ 72 452,21	- 38,20	- 22 236,70
- soit un résultat à affecter	+ 73 363,29	+ 4 268,26	+86 734,24
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	218 300,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 269 034,68	+ 1346 915,41	+ 1384 639,78
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 159 350,06	+ 120 656,66	- 604 201,98
- le solde des restes à réaliser est de :	- 81 941,92	Néant	+ 287 925,81
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	191 626,54	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	73 360,00	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :	
- au titre des exercices antérieurs	+ 1 217,27
- au titre de l'exercice arrêté	+ 40 570,09
- soit un résultat à affecter	+ 41 787,36
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	Néant
- le solde des restes à réaliser est de :	Néant
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	32 780,00

Vu les besoins de financement des sections,

- DECIDE d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus.
- DECIDE de transférer du budget principal (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 7552) la somme de 86 060€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **ADOpte**.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2016-2
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Report de crédits 2015 vers 2016	253 062,92	4 000,00			253 062,92	4 000,00	-249 062,92
Reprise des résultats cumulés fin 2015		2 247 446,09			0,00	2 247 446,09	2 247 446,09
Transfert de résultats vers le budget PRU	88 060,00				88 060,00	0,00	-88 060,00
Diverses opérations - Ajustements (voir tableau détail joint)			11 380,00	6 000,00	11 380,00	6 000,00	-5 380,00
Dépenses imprévues			43,17		43,17	0,00	-43,17
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	341 122,92	2 251 446,09	11 423,17	6 000,00	352 546,09	2 257 446,09	1 904 900,00
SOLDE R-D	1 910 323,17		-5 423,17				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Report de crédits 2015 vers 2016	1 296 122,75	392 689,12			1 296 122,75	392 689,12	-903 433,63
Reprise des résultats cumulés fin 2015	3 689 461,24				3 689 461,24	0,00	-3 689 461,24
Affectation résultat 2015		5 093 000,00			0,00	5 093 000,00	5 093 000,00
Diverses opérations - Ajustements (voir tableau détail joint)			889 120,00	389 120,00	889 120,00	389 120,00	-500 000,00
Dépenses imprévues			105,13		105,13	0,00	-105,13
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	4 985 583,99	5 485 689,12	889 225,13	389 120,00	5 874 809,12	5 874 809,12	0,00
SOLDE R-D	500 105,13		-500 105,13				

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2016-2

FONCTIONNEMENT DETAIL DES AJUSTEMENTS

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	Solde R-D
Edition de la revue "Saumur" et participation publicitaires	6 000,00	6 000,00	0,00
Contribution SMIEIMS (école musique)	-19 620,00		19 620,00
Prestation école de musique pour AEP	10 000,00		-10 000,00
Anjou Vélo Vintage 2015 - Complément	15 000,00		-15 000,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	11 380,00	6 000,00	-5 380,00

INVESTISSEMENT - DETAILS DES AJUSTEMENTS

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	Solde R-D
Opérations patrimoniales - Intégration des études aux travaux	380 500,00	380 500,00	0,00
Classe mobile - Cession à titre gratuit aux écoles privées	8 620,00	8 620,00	0,00
Provision pour dépenses d'équipement imprévues	500 000,00		-500 000,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	889 120,00	389 120,00	-500 000,00

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 2016-2	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	6 145 190,00	72 980,02	19 110,00	19 110,00	6 237 280,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 203 000,00	0,00	1 920,00	1 920,00	17 204 920,00
014	Atténuation de produits	91 000,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 683 700,00	62 646,90	77 830,00	77 830,00	4 824 176,90
Total des dépenses de gestion courante		28 122 890,00	135 626,92	98 860,00	98 860,00	28 357 376,92
66	Charges financières	2 265 910,00	0,00	0,00	0,00	2 265 910,00
67	Charges exceptionnelles	42 000,00	117 436,00	580,00	580,00	160 016,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	115 860,00	0,00	0,00	0,00	115 860,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	43,17	43,17	43,17
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 546 660,00	253 062,92	99 483,17	99 483,17	30 899 206,09
023	Virement à la section d'investissement	2 832 110,00		0,00	0,00	2 832 110,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 487 100,00		0,00	0,00	1 487 100,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 319 210,00		0,00	0,00	4 319 210,00
TOTAL		34 865 870,00	253 062,92	99 483,17	99 483,17	35 218 416,09

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 35 218 416,09

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuation de charges	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 416 090,00	0,00	6 000,00	6 000,00	2 422 090,00
73	Impôts et taxes	20 280 400,00	0,00	0,00	0,00	20 280 400,00
74	Dotations et participations	10 034 450,00	4 000,00	0,00	0,00	10 038 450,00
75	Autres produits de gestion courante	1 091 460,00	0,00	0,00	0,00	1 091 460,00
Total des recettes de gestion courante		33 924 400,00	4 000,00	6 000,00	6 000,00	33 934 400,00
76	Produits financiers	1 110,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	620 360,00	0,00	0,00	0,00	620 360,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 565 870,00	4 000,00	6 000,00	6 000,00	34 575 870,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
TOTAL		34 865 870,00	4 000,00	6 000,00	6 000,00	34 875 870,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 2 247 446,09

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 37 123 316,09

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 019 210,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 2016-2	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	536 640,00	139 086,37	73 770,00	73 770,00	749 496,37
204	Subventions d'équipement versées	120 000,00	133 403,16	0,00	0,00	253 403,16
21	Immobilisations corporelles	861 240,00	452 981,07	68 200,00	68 200,00	1 382 421,07
23	Immobilisations en cours	6 392 800,00	547 627,90	357 530,00	357 530,00	7 297 957,90
Total des dépenses d'équipement		7 910 680,00	1 273 098,50	499 500,00	499 500,00	9 683 278,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	763 080,00	0,00	0,00	0,00	763 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 781 220,00	0,00	0,00	0,00	2 781 220,00
27	Autres immobilisations financières	728 700,00	22 500,00	500,00	500,00	751 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00		105,13	105,13	105,13
Total des dépenses financières		4 273 000,00	22 500,00	605,13	605,13	4 296 105,13
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	524,25	0,00	0,00	524,25
Total des dépenses réelles d'investissement		12 183 680,00	1 296 122,75	500 105,13	500 105,13	13 979 907,88

040	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		389 120,00	389 120,00	389 120,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		300 000,00		389 120,00	389 120,00	689 120,00

TOTAL	12 483 680,00	1 296 122,75	889 225,13	889 225,13	14 669 027,88
--------------	----------------------	---------------------	-------------------	-------------------	----------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 689 461,24
---	--	---------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 358 489,12
---	---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 920 460,00	138 929,12	0,00	0,00	3 059 389,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 580 000,00	0,00	0,00	0,00	3 580 000,00
204	Subventions d'équipement versées		253 760,00	0,00	0,00	253 760,00
Total des recettes d'équipement		6 500 460,00	392 689,12	0,00	0,00	6 893 149,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	994 700,00	0,00	0,00	0,00	994 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	5 093 000,00	5 093 000,00	5 093 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
27	Autres immobilisations financières	308 110,00	0,00	0,00	0,00	308 110,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
Total des recettes financières		1 664 010,00	0,00	5 093 000,00	5 093 000,00	6 757 010,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 164 470,00	392 689,12	5 093 000,00	5 093 000,00	13 650 159,12

021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 832 110,00		0,00	0,00	2 832 110,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 487 100,00		0,00	0,00	1 487 100,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		389 120,00	389 120,00	389 120,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 319 210,00		389 120,00	389 120,00	4 708 330,00

TOTAL	12 483 680,00	392 689,12	5 482 120,00	5 482 120,00	18 358 489,12
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 358 489,12
---	---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 019 210,00
---	---------------------

BUDGET ANNEXE PRU
DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reprise des résultats cumulés fin 2015		7,78			0,00	7,78	7,78
Transfert résultat du budget principal		88 060,00			0,00	88 060,00	88 060,00
Dépenses imprévues			7,78		7,78	0,00	-7,78
Autofinancement Prévisionnel			88 060,00		88 060,00	0,00	-88 060,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	88 067,78	88 067,78	0,00	88 067,78	88 067,78	0,00
SOLDE R-D				-88 067,78			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Report de crédits 2015 vers 2016	126 079,90				126 079,90	0,00	-126 079,90
Reprise des résultats cumulés fin 2015	469 218,79				469 218,79	0,00	-469 218,79
Affectation résultat 2015		507 240,00			0,00	507 240,00	507 240,00
Ajustement des crédits sur opérations			172 660,00	172 660,00	172 660,00	172 660,00	0,00
Dépenses imprévues			1,31		1,31	0,00	-1,31
Autofinancement prévisionnel				88 060,00	0,00	88 060,00	88 060,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	595 298,69	507 240,00	172 661,31	260 720,00	767 960,00	767 960,00	0,00
SOLDE R-D				88 058,69			

La

BUDGET ANNEXE PRU - DM N°2016-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
Total des dépenses de gestion courante		128 000,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		7,78	7,78	7,78
Total des dépenses réelles de fonctionnement		198 000,00	0,00	7,78	7,78	198 007,78
023	Virement à la section d'investissement	0,00		88 060,00	88 060,00	88 060,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	106 400,00		0,00	0,00	106 400,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		106 400,00		88 060,00	88 060,00	194 460,00
TOTAL		304 400,00	0,00	88 067,78	88 067,78	392 467,78

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	392 467,78

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	294 400,00	0,00	88 060,00	88 060,00	382 460,00
Total des recettes de gestion courante		304 400,00	0,00	88 060,00	88 060,00	392 460,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		304 400,00	0,00	88 060,00	88 060,00	392 460,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		304 400,00	0,00	88 060,00	88 060,00	392 460,00

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7,78
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	392 467,78

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	194 460,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

BUDGET ANNEXE PRU - DM N° 2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	162 000,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	125 071,90	0,00	0,00	205 071,90
23	Immobilisations en cours	1 006 080,00	1 008,00	172 660,00	172 660,00	1 179 748,00
Total des dépenses d'équipement		1 248 080,00	126 079,90	172 660,00	172 660,00	1 546 819,90
13	Subventions d'investissement	40 270,00	0,00	0,00	0,00	40 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		1,31	1,31	1,31
Total des dépenses financières		340 270,00	0,00	1,31	1,31	340 271,31
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 588 350,00	126 079,90	172 661,31	172 661,31	1 887 091,21
041	Opérations patrimoniales	76 830,00		0,00	0,00	76 830,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		76 830,00		0,00	0,00	76 830,00
TOTAL		1 665 180,00	126 079,90	172 661,31	172 661,31	1 963 921,21
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						469 218,79
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 433 140,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 321 950,00	0,00	172 660,00	172 660,00	1 494 610,00
Total des recettes d'équipement		1 321 950,00	0,00	172 660,00	172 660,00	1 494 610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	507 240,00	507 240,00	507 240,00
Total des recettes financières		160 000,00	0,00	507 240,00	507 240,00	667 240,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 481 950,00	0,00	679 900,00	679 900,00	2 161 850,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00		88 060,00	88 060,00	88 060,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	106 400,00		0,00	0,00	106 400,00
041	Opérations patrimoniales	76 830,00		0,00	0,00	76 830,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		183 230,00		88 060,00	88 060,00	271 290,00
TOTAL		1 665 180,00	0,00	767 960,00	767 960,00	2 433 140,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 433 140,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	194 460,00
--	-------------------

BUDGET ANNEXE TVA

DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reprise des résultats cumulés fin 2015		4 116,29			0,00	4 116,29	4 116,29
Provision pour charges imprévues			4 110,00		4 110,00	0,00	-4 110,00
Dépenses imprévues			6,29		6,29	0,00	-6,29
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	4 116,29	4 116,29	0,00	4 116,29	4 116,29	0,00
SOLDE R-D			-4 116,29				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reports de crédits 2015 vers 2016	10 565,60				10 565,60	0,00	-10 565,60
Reprise des résultats cumulés fin 2015		242 920,51			0,00	242 920,51	242 920,51
Dépenses imprévues			4,91		4,91	0,00	-4,91
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	10 565,60	242 920,51	4,91	0,00	10 570,51	242 920,51	232 350,00
SOLDE R-D			-4,91				

BUDGET ANNEXE TVA - DM N° 2016-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	84 000,00	0,00	4 110,00	4 110,00	88 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	0,00	0,00	0,00	115 800,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion courante		201 800,00	0,00	4 110,00	4 110,00	205 910,00
022	Dépenses imprévues	0,00		6,29	6,29	6,29
Total des dépenses réelles de fonctionnement		201 800,00	0,00	4 116,29	4 116,29	205 916,29

042	Opérat° ordre transfert entre sections	206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		206 500,00		0,00	0,00	206 500,00

TOTAL	408 300,00	0,00	4 116,29	4 116,29	412 416,29
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	412 416,29
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
73	Impôts et taxes	34 500,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
75	Autres produits de gestion courante	303 800,00	0,00	0,00	0,00	303 800,00
Total des recettes de gestion courante		408 300,00	0,00	0,00	0,00	408 300,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		408 300,00	0,00	0,00	0,00	408 300,00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
---	--	-------------	--	-------------	-------------	-------------

TOTAL	408 300,00	0,00	0,00	0,00	408 300,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 116,29
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	412 416,29
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	206 500,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

BUDGET ANNEXE TVA - DM N° 2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
23	Immobilisations en cours	132 000,00	10 565,60	0,00	0,00	142 565,60
Total des dépenses d'équipement		190 000,00	10 565,60	0,00	0,00	200 565,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
020	Dépenses imprévues	0,00		4,91	4,91	4,91
Total des dépenses financières		17 900,00	0,00	4,91	4,91	17 904,91
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		207 900,00	10 565,60	4,91	4,91	218 470,51
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		207 900,00	10 565,60	4,91	4,91	218 470,51
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						218 470,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
Total des recettes financières		1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
TOTAL		207 900,00	0,00	0,00	0,00	207 900,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						242 920,51
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						450 820,51

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	206 500,00
--	-------------------

**BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reprise des résultats cumulés fin 2015		3,29			0,00	3,29	3,29
Traduction des reports d'investissement comptabilité de stock			81 960,00	81 960,00	81 960,00	81 960,00	0,00
Dépenses imprévues			3,29		3,29	0,00	-3,29
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	3,29	81 963,29	81 960,00	81 963,29	81 963,29	0,00
SOLDE R-D		3,29		-3,29			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reports de crédits 2015 vers 2016	81 941,92				81 941,92	0,00	-81 941,92
Reprise des résultats cumulés fin 2015	109 684,62				109 684,62	0,00	-109 684,62
Affectation résultat 2015		73 360,00			0,00	73 360,00	73 360,00
Dépenses imprévues			3,46		3,46	0,00	-3,46
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	191 626,54	73 360,00	3,46	0,00	191 630,00	73 360,00	-118 270,00
SOLDE R-D		-118 266,54		-3,46			

Le sur-équilibre de 339 000€ voté au BP 2016 sera, après le vote de cette Décision modificative, ramené à 220 730€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - DM N° 2016-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		3,29	3,29	3,29
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	3,29	3,29	3,29

042	Opérat° ordre transfert entre sections	720 000,00		0,00	0,00	720 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	21 000,00		81 960,00	81 960,00	102 960,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	741 000,00		81 960,00	81 960,00	822 960,00

TOTAL	741 000,00	0,00	81 963,29	81 963,29	822 963,29
--------------	------------	------	-----------	-----------	------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	822 963,29
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
	Total des recettes de gestion courante	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections	360 000,00		0,00	0,00	360 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	21 000,00		81 960,00	81 960,00	102 960,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	381 000,00		81 960,00	81 960,00	462 960,00

TOTAL	741 000,00	0,00	81 960,00	81 960,00	822 960,00
--------------	------------	------	-----------	-----------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3,29
---	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	822 963,29
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	360 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------	---

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS - DM N°2016-1

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks	21 000,00	81 941,92	0,00	0,00	102 941,92
	Total des dépenses d'équipement	21 000,00	81 941,92	0,00	0,00	102 941,92
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		3,46	3,46	3,46
	Total des dépenses financières	15 000,00	0,00	3,46	3,46	15 003,46
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 000,00	81 941,92	3,46	3,46	117 945,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections	360 000,00		0,00	0,00	360 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 000,00		0,00	0,00	360 000,00
TOTAL		396 000,00	81 941,92	3,46	3,46	477 945,38
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						109 684,62
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						587 630,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	73 360,00	73 360,00	73 360,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes financières	15 000,00	0,00	73 360,00	73 360,00	88 360,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 000,00	0,00	73 360,00	73 360,00	88 360,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	720 000,00		0,00	0,00	720 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	720 000,00		0,00	0,00	720 000,00
TOTAL		735 000,00	0,00	73 360,00	73 360,00	808 360,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						808 360,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	360 000,00
--	-------------------

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT

DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Report de crédits 2015 vers 2016	1 996,00				1 996,00	0,00	-1 996,00
Reprise des résultats cumulés fin 2015		86 734,24			0,00	86 734,24	86 734,24
Dépenses imprévues			738,24		738,24	0,00	-738,24
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	1 996,00	86 734,24	738,24	0,00	2 734,24	86 734,24	84 000,00
SOLDE R-D	84 738,24		-738,24				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Report de crédits 2015 vers 2016	40 136,19	328 062,00			40 136,19	328 062,00	287 925,81
Reprise des résultats cumulés fin 2015		780 437,80			0,00	780 437,80	780 437,80
Dépenses imprévues			363,61		363,61	0,00	-363,61
Recours prévisionnel à l'emprunt				-570 000,00	0,00	-570 000,00	-570 000,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	40 136,19	1 108 499,80	363,61	-570 000,00	40 499,80	538 499,80	498 000,00
SOLDE R-D	1 068 363,61		-570 363,61				

27

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE CHEMIN VERT - DM N°2016-1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	705 500,00	1 996,00	0,00	0,00	707 496,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses de gestion des services		730 500,00	1 996,00	0,00	0,00	732 496,00
66	Charges financières	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues	9 300,00		738,24	738,24	10 038,24
Total des dépenses réelles d'exploitation		753 000,00	1 996,00	738,24	738,24	755 734,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
TOTAL		903 000,00	1 996,00	738,24	738,24	905 734,24

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	905 734,24

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	830 000,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
Total des recettes de gestion des services		830 000,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		830 000,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
TOTAL		903 000,00	0,00	0,00	0,00	903 000,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	86 734,24
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	989 734,24

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE CHEMIN VERT - DM N° 2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	4 193,07	0,00	0,00	6 193,07
23	Immobilisations en cours	610 000,00	35 943,12	0,00	0,00	645 943,12
Total des dépenses d'équipement		612 000,00	40 136,19	0,00	0,00	652 136,19
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		363,61	363,61	363,61
Total des dépenses financières		35 000,00	0,00	363,61	363,61	35 363,61
Total des dépenses réelles d'investissement		647 000,00	40 136,19	363,61	363,61	687 499,80

040	Opérat° ordre transfert entre sections	73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		73 000,00		0,00	0,00	73 000,00

TOTAL		720 000,00	40 136,19	363,61	363,61	760 499,80
--------------	--	-------------------	------------------	---------------	---------------	-------------------

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 499,80
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
16	Subventions d'investissement		328 062,00			328 062,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	570 000,00	0,00	-570 000,00	-570 000,00	0,00
Total des recettes d'équipement		570 000,00	328 062,00	-570 000,00	-570 000,00	328 062,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		570 000,00	328 062,00	-570 000,00	-570 000,00	328 062,00

021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00

TOTAL		720 000,00	328 062,00	-570 000,00	-570 000,00	478 062,00
--------------	--	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	780 437,80
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 258 499,80
---	---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	77 000,00
---	------------------

BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2014		Ajustements budget 2015		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
	Reprise des résultats cumulés fin 2015		9 007,36			0,00	9 007,36
Entretien et maintenance			9 000,00		9 000,00	0,00	-9 000,00
Prestation de services			4 050,00		4 050,00	0,00	-4 050,00
Annulation titre sur exercice antérieur			100,00		100,00	0,00	-100,00
Produit exceptionnel - Cession de matériel				4 150,00	0,00	4 150,00	4 150,00
Dépenses imprévues			7,36		7,36	0,00	-7,36
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	9 007,36	13 157,36	4 150,00	13 157,36	13 157,36	0,00
SOLDE R-D		9 007,36		-9 007,36			

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
	Affectation résultat 2015		32 780,00			0,00	32 780,00
Travaux sur bâtiment aérogare			32 780,00		32 780,00	0,00	-32 780,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	32 780,00	32 780,00	0,00	32 780,00	32 780,00	0,00
SOLDE R-D		32 780,00		-32 780,00			

BUDGET ANNEXE - AERODROME DE TERREFORT - DM N° 2016-1	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	128 500,00	0,00	13 050,00	13 050,00	141 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		138 500,00	0,00	13 050,00	13 050,00	151 550,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	7,36	7,36	7,36
Total des dépenses réelles d'exploitation		138 500,00	0,00	13 157,36	13 157,36	151 657,36
023	Virement à la section d'investissement	11 000,00		0,00	0,00	11 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 000,00		0,00	0,00	11 000,00
TOTAL		149 500,00	0,00	13 157,36	13 157,36	162 657,36

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	162 657,36

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Total des recettes de gestion des services		149 500,00	0,00	0,00	0,00	149 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
Total des recettes réelles d'exploitation		149 500,00	0,00	4 150,00	4 150,00	153 650,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		149 500,00	0,00	4 150,00	4 150,00	153 650,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 007,36
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	162 657,36

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT - DM N° 2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
21	Immobilisations corporelles	11 000,00	0,00	32 780,00	32 780,00	43 780,00
	Total des dépenses d'équipement	11 000,00	0,00	32 780,00	32 780,00	43 780,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 000,00	0,00	32 780,00	32 780,00	43 780,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 000,00	0,00	32 780,00	32 780,00	43 780,00

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 780,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	32 780,00	32 780,00	32 780,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	32 780,00	32 780,00	32 780,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	32 780,00	32 780,00	32 780,00
021	Virement de la section d'exploitation	11 000,00		0,00	0,00	11 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 000,00		0,00	0,00	11 000,00
TOTAL		11 000,00	0,00	32 780,00	32 780,00	43 780,00

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 780,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 000,00
---	------------------

BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU CIS
DECISION MODIFICATIVE N° 2016-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reprise des résultats cumulés fin 2015		4 268,26			0,00	4 268,26	4 268,26
Charges de gestion courante			4 260,00		4 260,00	0,00	-4 260,00
Dépenses imprévues			8,26		8,26	0,00	-8,26
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	4 268,26	4 268,26	0,00	4 268,26	4 268,26	0,00
SOLDE R-D		4 268,26		-4 268,26			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Reprises CA 2015		Ajustements budget 2016		TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde R-D
Reprise des résultats cumulés fin 2015		1 467 572,07			0,00	1 467 572,07	1 467 572,07
Dépenses imprévues			572,07		572,07	0,00	-572,07
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	0,00	1 467 572,07	572,07	0,00	572,07	1 467 572,07	1 467 000,00
SOLDE R-D		1 467 572,07		-572,07			

BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET CIS - DM N° 2016-1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	12 300,00	0,00	4 260,00	4 260,00	16 560,00
Total des dépenses de gestion des services		12 300,00	0,00	4 260,00	4 260,00	16 560,00
022	Dépenses imprévues	0,00		8,26	8,26	8,26
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 300,00	0,00	4 268,26	4 268,26	16 568,26
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
TOTAL		133 000,00	0,00	4 268,26	4 268,26	137 268,26

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 268,26

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
Total des recettes de gestion des services		108 000,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		133 000,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		133 000,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 268,26
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 268,26

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET CIS - DM N° 2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
23	Immobilisations en cours	120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00
	Total des dépenses d'équipement	120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00		572,07	572,07	572,07
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	572,07	572,07	572,07
	Total des dépenses réelles d'investissement	120 700,00	0,00	572,07	572,07	121 272,07

040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		120 700,00	0,00	572,07	572,07	121 272,07
--------------	--	-------------------	-------------	---------------	---------------	-------------------

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	121 272,07
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = I + II + III
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00

TOTAL		120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 467 572,07
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 588 272,07
---	---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/57

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
Excusés : 6
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Mme. GAZEAU et
M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

BUDGET 2016 - DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives ci-dessous détaillées, prennent en compte l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2015, la transcription budgétaire de l'approbation du compte administratif 2015 et de la décision d'affectation des résultats, des transferts de chapitre à chapitre au sein d'une même section budgétaire et enfin l'inscription d'actions nouvelles.

Les actions nouvelles dans ces décisions modificatives, qu'il convient de relever sont :

Budget Principal : Section fonctionnement :

- L'ajustement de la participation à l'école intercommunale de musique et l'intégration de sa prestation aux Activités Educatives Périscolaires.
- L'inscription des crédits relatifs à la prise en charge d'un complément de financement pour l'Anjou Vélo Vintage édition 2015.
- L'inscription des crédits en dépenses et en recettes nécessaires à l'édition du second numéro de la revue « Saumur ».

Budget Principal : Section investissement :

- L'inscription de crédits complémentaires à la réalisation d'opérations d'équipement.

- L'inscription des crédits correspondant à des opérations d'ordre patrimoniales.

La section de fonctionnement est présentée en sur-équilibre pour un montant de 1 904 900€

Budget annexe PRU : Section investissement :

- L'ajustement à l'équilibre en dépenses et en recettes des opérations d'équipement. qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux annexés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal ADOPTE.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016 – SUBVENTIONS 2016

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Action Sociale	Croix Rouge Française	Fonctionnement	3 000,00
Communication	CERPS Saumur	Lâcher d'œufs de Pâques	100,00
Culture	Amis des Orgues	Fonctionnement	500,00
Culture	Cinéma Parlant	Dispositif École et Cinéma	300,00
Culture	Photo Club Reflex	Fonctionnement	250,00
Évènementiel	Comité Équestre	Anjou Vélo Vintage 2015 Attribution complémentaire	15 000,00
Jeunesse	SCOPE	CEJ – Actions de prévention 11/16 ans	62 968,83
Jeunesse	SCOPE	CEJ – Animations de proximité Hauts Quartiers	12 964,17
Jeunesse	SCOPE	CEJ – Action Ateliers Multimédia	7 992,94
Jeunesse	SCOPE	CEJ – Action Animations de proximité Bagneux	7 895,47
Jeunesse	SCOPE	CEJ – Action nouvelle Bagneux	5 653,57
Jeunesse	SCOPE	Participation CAF pour régularisation prestations	27 500,00
Manifestations	Association de Prévention Routière	Fonctionnement	300,00
TOTAL - ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			144 424,98
Divers	Groupement d'Action Sociale	Trop attribué par rapport au besoin réel	-13 700,00
TOTAL - ATTRIBUTION ANNULÉE			-13 700,00

Délibération 2016/21 du 16 mars 2016 – Précision sur le nom d'une attribution

Le Conseil Municipal dans la délibération 2016/21 du 16/03/2016 a attribué une subvention de fonctionnement à Saumur Aïkido pour la somme de 200 €. Saumur Aïkido est le nom « commun » pour la section Aïkido du Club de la Défense Saumur Fontevraud.

⊕ Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/58

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
Excusés : 6
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Mme. GAZEAU et
M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

EXERCICE 2016 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités d'intérêt général menées par les acteurs associatifs ou individuels du territoire Saumurois, et dans le respect du montant des crédits disponibles de l'enveloppe budgétaire dédiée,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ATTRIBUE les subventions de l'exercice 2016, telles que détaillées dans le tableau annexé.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND

Projet

Vu pour être annexé à la délibération
2016/59 du Conseil Municipal du 20 mai 2016

LES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL
LOIRE-ANJOU-TOURAIN

I - SYNDICAT MIXTE	1
1.1. Composition du syndicat mixte	1
1.2. Objet du syndicat mixte	1
1.3. Adhésion et retraits	2
a - Adhésions après création du syndicat mixte	2
b - Retraits après la fin de la période de validité de la Charte	2
1.4. Siège	2
1.5. Durée	2
II - COMITE SYNDICAL	2
2.1. Composition du Comité syndical	2
2.2. Fonctionnement du Comité syndical	3
a - Lieu et périodicité des séances	3
b - Le quorum	3
2.3. Attribution du Comité syndical	3
III - BUREAU	4
3.1. Composition du Bureau	4
3.2. Fonctionnement du Bureau	4
3.3. Attribution du Bureau	4
IV - ATTRIBUTION DU PRESIDENT	5
V - ATTRIBUTION DU DIRECTEUR	5
VI - LES ORGANES CONSULTATIFS	5
VII - LE BUDGET	6
7.1. La section de fonctionnement	6
7.2. La section d'investissement	7
VIII - MODIFICATIONS DES STATUTS	7
IX - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE	7
X - REGLEMENT INTERIEUR	7
XI - EVOLUTION DES COTISATIONS PAR COMMUNE 2007-2011	8

I. SYNDICAT MIXTE

1.1. Composition du syndicat mixte

En application des articles L 5721-1 à L 5721-8 du CGCT, des articles L 333-1 à L 333-4 et des articles R 333-1 à R 333-16 du Code de l'environnement, il est formé un syndicat mixte qui prend la dénomination de « syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ».

Le syndicat mixte est formé des membres suivants :

- la Région Centre Val de Loire,
- la Région Pays de la Loire,
- le Département d'Indre-et-Loire,
- le Département de Maine-et-Loire,
- les villes-portes de Tours et d'Angers,
- les EPCI à fiscalité propre territorialement concernés par le territoire du Parc et ayant adhéré,
- les communes ayant adhéré.

La liste des membres est jointe aux présents statuts.

1.2. Objet du syndicat mixte

Le syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional. Il met en œuvre la charte, conduit la révision de celle-ci (art. L 333-1 du Code de l'environnement) et contribue aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au reclassement.

Conformément à l'article R 333-1 du Code de l'environnement, les domaines d'action sont :

- protéger le patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

De plus, conformément à l'article R 333-16 alinéa 1 du Code de l'environnement, le syndicat mixte gère la marque collective «Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine».

Afin de répondre à ces objectifs, le syndicat mixte peut :

- procéder ou faire procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations, publications, travaux d'équipements ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet,
- rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements,
- passer des contrats, des conventions,
- être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer les opérations qu'ils lui ont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage,
- se porter candidat à des programmes nationaux et européens.

Conformément à l'article R 333-14 du Code de l'environnement, le syndicat mixte pourra élaborer et porter un SCOT dans les conditions définies par les articles L.122-4.1 et 122-5 du Code de l'urbanisme modifié par la Loi 2004-436 du 14 avril 2006.

Le syndicat mixte pourra intervenir hors du territoire classé par voie de convention avec les collectivités ou groupements concernés sur des thèmes définis.

1.3. Adhésions et retraits

a) Adhésions après création du syndicat mixte

Les collectivités et leurs groupements autres que ceux qui sont mentionnés à l'article 1, situés tout ou partie dans le périmètre de révision du Parc, peuvent adhérer au syndicat mixte, par une décision prise à la majorité des deux tiers du Comité syndical, à condition d'avoir approuvé, au préalable, la charte du Parc naturel régional.

Ainsi, les EPCL, créés après le classement et situés pour tout ou partie dans le périmètre classé Parc, ont vocation à adhérer au syndicat mixte. Cette admission intervient par une décision prise à la majorité des deux tiers du Comité syndical, à condition d'avoir approuvé, au préalable, la charte du Parc naturel régional. Ils veilleront donc à ce que leurs objectifs soient compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du Parc que les collectivités territoriales ont approuvées initialement.

b) Retraits avant la fin de la période de validité de la charte

Un membre peut être admis à se retirer du syndicat mixte par une décision prise à la majorité des deux tiers du Comité syndical.

1.4. Siège

Le siège social et administratif du syndicat est fixé au 7, rue Jehanne d'Arc à Montsoreau, en Maine-et-Loire.

Toutefois, les réunions du Comité syndical, du Bureau et éventuellement des commissions techniques pourront se tenir en tout autre endroit.

1.5. Durée

Le syndicat mixte est constitué sans limitation de durée et pourra donc perdurer au-delà du classement du territoire en Parc naturel régional.

II. COMITE SYNDICAL

2.1. Composition du Comité syndical

Le Comité syndical est composé des représentants des collectivités territoriales locales regroupés dans les collèges suivants :

Départements et Régions

Les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire désignent chacune, au sein de leurs propres instances, six délégués titulaires et leur suppléant respectif. Au regard de la contribution financière respective de chacune des collectivités.

Les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire désignent chacun, au sein de leurs propres instances, quatre délégués titulaires et leur suppléant respectif. Au regard de la contribution financière respective de chacune des collectivités.

Chaque délégué départemental et régional représentera par son vote six voix.

Les communes :

Elles élisent, au sein de leur propre conseil municipal, un délégué titulaire et son suppléant par commune adhérente. Chaque délégué représentera par son vote une voix.

Au sein des communes nouvelles, chaque commune déléguée dite commune fondatrice conserve sa représentation initiale et est représentée par un délégué titulaire et un suppléant jusqu'à la révision de la Charte en 2020.

Les EPCI à fiscalité propre :

Ils désignent un nombre de délégués titulaires et leur suppléant respectif en fonction du nombre d'habitants que regroupent les communes composant l'EPCI, lequel a adhéré au syndicat mixte et approuvé la charte.

Le nombre d'habitants pris en compte est la population municipale connue au dernier recensement de la population de chaque commune classé en Parc de l'EPCI.

- les EPCI regroupant, au titre des communes classées en PNR, moins de 10 000 habitants sont représentés par un délégué ou son suppléant.
- les EPCI regroupant, au titre des communes classées en PNR, plus de 10 000 habitants sont représentés par deux délégués ou leur suppléant.
- dans un souci d'équilibre pour la répartition des voix des EPCI entre les deux départements et de son importance en terme de population, la Communauté d'agglomération Saumur-Loire-Développement (CASLD) est représentée par quatre délégués ou leur suppléant.

Chaque délégué ou son suppléant dispose d'une voix.

Les villes-portes de Tours et Angers :

Elles désignent chacune un délégué titulaire et son suppléant respectif par ville-porte. Au regard de la contribution financière respective de chacune des villes-portes, chaque délégué représentera par son vote une voix.

Le mandat des représentants des régions, des départements, des E.P.C.I, des communes et des villes-portes au sein du syndicat expirera en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour siéger au Comité syndical.

Pourront être invités, eu égard à leurs compétences, des membres à voix consultative dont :

- le président du Conseil scientifique,
- les présidents des chambres consulaires ou leurs représentants respectifs.

2.2. Fonctionnement du Comité syndical

a) Lieu et périodicité des séances

Le Comité syndical se réunit, sur convocation du Président, en session ordinaire au moins une fois par semestre. Il peut être convoqué en session extraordinaire à la demande du Bureau ou de la moitié au moins de ses membres.

b) Le quorum

Le Comité syndical ne délibère valablement que si les membres présents ou représentés expriment un nombre de voix atteignant la majorité absolue.

Les délibérations du Comité syndical sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un délégué titulaire empêché doit normalement être représenté en nom et place par son propre suppléant mais il peut également donner à un autre délégué, titulaire ou suppléant, représentant le même collègue, pouvoir écrit de voter en son nom.

Les délégués régionaux et départementaux peuvent donner pouvoir aux délégués, titulaires ou suppléants d'un autre collègue, membres du Bureau.

Un membre présent ne peut disposer de plus d'un pouvoir.

Quand, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical n'atteint pas le quorum, la délibération prise après la seconde convocation, à 7 jours au moins d'intervalle, est valable quel que soit le nombre de présents.

2.3. Attribution du Comité syndical

Le Comité syndical exerce toutes les fonctions prévues par les textes en vigueur sur le fonctionnement des syndicats mixtes ainsi que celles prévues par les présents statuts.

Il définit les orientations budgétaires du syndicat mixte ainsi que les programmes prévisionnels correspondant à sa vocation.

Il vote le budget et le compte administratif préparés par le Bureau, ainsi que les tableaux des effectifs et se prononce sur toutes les questions qui relèvent de ses compétences.

Il prépare la révision de la charte.

Il détermine les pouvoirs qu'il délègue au Bureau conformément aux règles en vigueur.

Le Comité syndical adopte un règlement intérieur établi par le Bureau.

Il est compétent pour régler les éventuels problèmes liés à l'application des statuts du syndicat mixte et non prévus par ces derniers.

Il attribue l'usage de la marque "Parc naturel régional".

III. BUREAU

3.1. Composition du Bureau

Le Bureau est composé de 26 membres pour une durée correspondant à la durée de leur mandat respectif pour lequel ils ont été désignés pour siéger au Bureau.

Ces 26 membres se répartissent de la façon suivante :

- 10 représentants pour les régions, soit 5 par région que chacune d'entre elle aura désignée en son sein,
- 4 représentants pour les départements, soit 2 par département que chacun aura désigné en son sein,
- 10 représentants pour les communes ou les E.P.C.I soit 5 pour le territoire en Indre-et-Loire et 5 pour le territoire en Maine-et-Loire,
- 1 représentant pour chacune des villes-portes.

Parmi ces 26 membres, le Comité syndical élit :

- un Président,
- deux Vice-présidents délégués,
- trois Vice-présidents.

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix. Un membre du Bureau empêché peut donner pouvoir à tout autre membre du Bureau. Un membre du Bureau ne peut disposer de plus d'un pouvoir.

Le Bureau ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres est présente ou représentée.

3.2. Attribution du Bureau

Le Bureau se réunit sur convocation du Président. Il prépare l'ordre du jour du Comité syndical et prend lui-même des décisions dans la limite des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité syndical conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

En référence à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du syndicat, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de politique de la ville.

IV. ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

Le Président est l'exécutif du Syndicat. Il assure son fonctionnement par la nomination du personnel et l'exécution du budget. Il en assure la représentation en justice.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale du syndicat. Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels, représente le syndicat en justice et peut passer des actes.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Comité syndical dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au Bureau. Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur ~~et au directeur adjoint~~. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Président convoque aux réunions du Comité syndical ou du Bureau. Il invite à ces réunions toute personne dont il estime le concours et l'audition utiles, et notamment le Préfet coordinateur ou son représentant. Il dirige les débats et contrôle les votes. Son vote est prépondérant en cas de partage des voix.

Le Président nomme le directeur et l'ensemble des membres du personnel après avis du vice-président en charge du personnel.

V. ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR

Le directeur prépare et exécute, sous l'autorité du Président, les délibérations du syndicat mixte.

Il dirige l'équipe technique du Parc recrutée dans les limites financières, définies dans la section de fonctionnement du budget annuel approuvé par le Comité syndical. Il définit les termes de référence du personnel et propose les candidatures au Président ainsi qu'au Vice-président en charge du personnel.

Il prépare chaque année les programmes d'activités ainsi que le projet de budget pour l'année suivante.

Il assure, sous l'autorité du Président, le fonctionnement des services du syndicat mixte et la gestion du personnel.

Le directeur assiste aux réunions du Comité syndical et du Bureau.

VI. LES ORGANES CONSULTATIFS

Les organes consultatifs du Parc sont représentés par les différentes commissions permanentes qui participent aux différents travaux pour la mise en œuvre de la charte.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

- Les commissions thématiques :
 - milieux naturels et gestion de l'espace,
 - urbanisme et planification,
 - éco-développement,
 - tourisme et loisirs,
 - culture - communication,
 - éducation,
 - finances.

- Le conseil scientifique,
- Les groupes de travail spécifiques créés suivant l'évolution des problématiques du territoire.

VII. LE BUDGET

Le budget du syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement destinées à la réalisation de ses objectifs.

Les recettes du budget sont celles prévues aux articles L 5212-19 et L5212-20 du Code général des collectivités territoriales.

Il est soumis à l'autorité chargée des contrôles administratifs.

7.1. La section de fonctionnement

Les recettes comprennent entre autre :

- les subventions et dotations de l'Etat,
- les contributions des groupements et des collectivités territoriales membres du syndicat mixte,
- les contributions des communes adhérentes. Celles-ci sont calculées au prorata du nombre d'habitants, population sans double compte, défini par le dernier recensement général de la population de chaque commune. L'augmentation de ces contributions se fera sur la base du tableau annexé à ce document ; l'objectif étant de parvenir en 2011 à une base de cotisation unique par habitant. Les années suivantes, une augmentation ne pourra être décidée que par le Comité syndical.
- la contribution forfaitaire des villes-portes de Tours et d'Angers dont le montant respectif ne pourra être inférieur à 7 123 €.
- la contribution des deux régions :
 - la Région Centre Val de Loire dont la contribution annuelle ne pourra être inférieure à 322 000 €,
 - la Région Pays de la Loire dont la contribution annuelle ne pourra être inférieure à 322 000 €,
- la contribution des deux Départements :
- le Département d'Indre-et-Loire dont la contribution annuelle ne pourra être inférieure à 61 000 €,
- le Département du Maine-et-Loire dont la contribution annuelle ne pourra être inférieure à 61 000 €.

Des conventions d'utilisation de ces fonds tant en fonctionnement qu'en investissement seront mises en place avec les départements et régions (contrats de Parc) qui le souhaitent, préalablement au versement des fonds correspondants. Les contributions des deux régions et des deux départements ne pourront être augmentées que par décision de l'organe délibérant de chacune de ces collectivités.

- les subventions d'autres organismes notamment pour le programme d'action,
- le revenu des biens et des ventes de produits ou prestations du syndicat mixte, ainsi que le produit des dons et legs.

Les dépenses comprennent :

- les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments et de matériel, les impôts, les intérêts des emprunts,
- les dépenses, sur des imputations comptables relevant du budget de fonctionnement mais liées à la réalisation des programmes d'actions (formation, information, publications...), opérations diverses en application de la charte du Parc.

7.2. La section d'investissement

Les recettes comprennent entre autre :

- les participations et subventions d'équipement (Etat, régions, départements, collectivités ou autres organismes), fonds de concours,
- les participations spécifiques de certains membres délibérants à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements, suivant un taux déterminé opération par opération,
- les produits des emprunts contractés par le syndicat mixte,
- le crédit provenant du prélèvement sur la section de fonctionnement.

Les dépenses comprennent :

- les subventions d'équipement, fonds de concours ou participations accordées à d'autres maîtres d'ouvrage pour des réalisations entrant dans les objectifs du Parc et en référence à son programme d'actions,
- le remboursement des emprunts.

La copie du budget et des comptes du syndicat est adressée chaque année aux membres du Comité syndical.

Les fonctions de receveur du syndicat mixte sont exercées par le Trésorier de la trésorerie Saumur-Municipale.

VIII. MODIFICATIONS DES STATUTS

Le Comité syndical délibère et procède à la modification des statuts par un vote à la majorité des deux tiers des voix exprimables des membres qui le composent.

IX. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité syndical peut procéder à la dissolution du syndicat mixte, à l'unanimité des membres qui composent le syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L. 5721-7 du CGCT.

La répartition de l'actif et du passif entre les parties contractantes sera réalisée au prorata de leur participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat mixte, en application des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du CGCT.

La répartition du personnel concerné, entre les personnes morales membres du syndicat mixte, s'effectuera conformément aux dispositions applicables à l'article L. 5212-33 du CGCT.

X. REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur précisera les modalités de fonctionnement du syndicat mixte.

Il devra être adopté à chaque renouvellement du Comité syndical dans les 6 mois qui suivent son installation et pourra être modifié par lui autant de fois que nécessaire.

XI. XI - EVOLUTION DES COTISATIONS PAR COMMUNE 2007-2011

Communes de moins de 600 habitants

Cotisation 2006 : 0,184 /habitant

	Montant cotisation	Progression par rapport à l'année N-1
2007	0,276	0,092
2008	0,414	0,138
2009	0,609	0,195
2010	0,804	0,195
2011	1,000	0,196

Communes de 600 à 1 500 habitants

Cotisation 2006 : 0,356/habitant

	Montant cotisation	Progression par rapport à l'année N-1
2007	0,484	0,128
2008	0,612	0,128
2009	0,739	0,128
2010	0,868	0,128
2011	1,000	0,132

Communes de plus de 1 500 habitants

Cotisation 2006 : 0,528/habitant

	Montant cotisation	Progression par rapport à l'année N-1
2007	0,622	0,094
2008	0,716	0,094
2009	0,810	0,094
2010	0,904	0,094
2011	1,000	0,096

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Sont proposées les modifications suivantes :

Article 2.1 : Composition du Comité syndical

Les collèges « Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire » et « Départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire » fusionnent en un collège unique : « Départements et régions »

- **Départements et régions**

Les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire désignent chacune, au sein de leurs propres instances, six délégués titulaires et leur suppléant respectif. Au regard de la contribution financière respective de chacune des collectivités.

Les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire désignent chacun, au sein de leurs propres instances, quatre délégués titulaires et leur suppléant respectif. Au regard de la contribution financière respective de chacune des collectivités.

Chaque délégué départemental et régional représentera par son vote six voix.

Au niveau des communes, est ajouté :

- Au sein des communes nouvelles, chaque commune déléguée dite commune fondatrice conserve sa représentation initiale et est représentée par un délégué titulaire et un suppléant jusqu'à la révision de la Charte en 2020.

Article 2.2 : Fonctionnement du Comité syndical

B - Le quorum

L'alinéa suivant est ajouté :

Les délégués régionaux et départementaux peuvent donner pouvoir aux délégués, titulaires ou suppléants d'un autre collège, membres du Bureau.

IV- Attributions du Président

Dans l'alinéa ci-dessous, suppression de la délégation au Directeur-adjoint et modification en conséquence :

Il [*Le Président*] peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/59

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
Excusés : 6
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

Mme. GAZEAU et
M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoint – M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

PARC NATUREL LOIRE ANJOU TOURAINE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Le Parc Naturel Régional a adopté les propositions de modification de statuts qui portent principalement sur le maintien des délégués titulaires et suppléants pour chaque commune fondatrice d'une commune nouvelle, la fusion des collèges Régions et Départements et sur la possibilités des élus régionaux et départementaux de donner pouvoir aux membres du Bureau.

Les objectifs principaux de ces modifications statutaires sont de maintenir l'équilibre de représentation entre les communes d'Indre et Loire et de Maine et Loire et de faciliter l'obtention du quorum à travers les pouvoirs des élus régionaux et départementaux.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Saumur dispose d'un délai de trois mois à la date de saisine du Parc Naturel Régional pour délibérer sur cette révision des statuts.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en date du 5 mars 2016 ayant approuvé la modification de ses statuts afin de l'adapter notamment aux évolutions institutionnelles et de simplifier la composition et le fonctionnement de certains collèges,

Vu ci-annexé le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, portant sur la fusion des collèges régionaux et départementaux, sur la représentativité au sein des communes nouvelles et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc, et ce, conformément au projet annexé à la présente délibération.
- APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération dûment exécutoire, au Président du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Anjou Touraine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,

 
Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016****N° 2016/60**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
Excusés : 6
(5 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

Mme. GAZEAU et
M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des emplois et des effectifs afin de permettre les nominations au titre de la promotion interne et des avancements de grade décidés par l'autorité territoriale pour 2016.

En effet, les Commissions Administratives Paritaires du 19 avril 2016 ont été à même d'émettre des avis sur les avancements de grade et promotions internes proposés au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les modifications suivantes :

Transformations suite avancement de grade

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Educateur de Jeunes Enfants	-2	+2	Educateur de Jeunes Enfants principal
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	-1	+1	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	-1	+1	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	-2	+2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	-4	+4	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-3	+3	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	-4	+4	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Agent de maîtrise	-2	+2	Agent de maîtrise principal
ATSEM de 1 ^{ère} classe	-2	+2	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	-1	+1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	-1	+1	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	-9	+9	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	-5	+5	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe

Transformations suite promotion interne

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	-1	+1	Agent de maîtrise

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/61

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
 Excusés : 6
 (5 pouvoirs)
 En exercice : 35

Secrétaires de séance :
 Mme. GAZEAU et
 M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

EMPLOIS SAISONNIERS 2016 : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE REMUNERATIONS

Pour rappel, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La ville de Saumur doit actuellement procéder aux recrutements d'agents saisonniers pour faire face aux différents besoins liés à la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** de :

- **CREER** les postes nécessaires au fonctionnement des services concernés tels que ci-dessous détaillés

- **FIXER** les rémunérations telles que ci-dessous détaillées :

Direction des Moyens Techniques / Service Logistique et Maintenance

Secteur fêtes et Cérémonies :

- volume horaire total de 1972 heures, du 1^{er} mai au 31 août 2016. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés.

Direction service aux familles / Service Animation Enfance Jeunesse

Temps éducatif / Entretien des locaux et restauration

Volume horaire total de 830 heures, du 6 juillet au 31 août 2016. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés.

Temps éducatifs / Accueils de loisirs :

- 3300 heures de vacances, du 6 juillet au 31 août 2016, rémunérées au taux horaire brut de 10.76 €, incluant le paiement des congés payés.

Direction service aux familles / Service Vie associative et sportive

Plan d'eau Millocheau :

- Volume horaire total de 820 heures, du 2 juillet au 31 août 2016. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés.

Direction Générale des Services / Château - Musée de Saumur:

Total annuel de 13 000 heures réparti ainsi qu'il suit :

Basse et Haute saison (26 mars au 02 novembre 2016)

- 8 Adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe à Temps non complet, rémunérés au 1^{er} échelon du grade avec paiement mensuel des Congés Payés
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à Temps non complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade avec paiement mensuel des Congés Payés

Haute saison uniquement (10 juin au 20 septembre 2016)

- volume horaire total de 7523 heures. Rémunération en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe au prorata du temps de travail avec paiement mensuel des congés payés

Direction de la Citoyenneté / Service Commerce et Animations

Aire de Camping cars de Dampierre :

- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade avec paiement mensuel des congés payés, du 8 avril au 31 octobre 2016.

Secteur évènementiel :

- 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade, avec paiement mensuel des congés payés, du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

N° 2016/62

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 24 MAI 2016

Présents : 29
 Excusés : 6
 (5 pouvoirs)
 En exercice : 35

 Secrétaires de séance :
 Mme. GAZEAU et
 M. BATAILLE

Le vendredi vingt mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le treize mai deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints –, M. GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, M. JAMIN, Mme LIEUMONT-BRIAND Conseillers Municipaux.

Excusés : MM BRAEMS, LHEMANNE, Mme MORIN, MM. DUFOUR, PHILIPPE, SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à M. MARCHAND, Mme LELIEVRE, MM. HOUTIN, GOULET, APCHIN

STATIONNEMENT - VOEUX

Le conseil municipal informé des restrictions faites au stationnement suite aux événements tragiques survenus sur les bords de la Loire, regrette cependant que la rapidité de cette décision n'ait pas permis de mesurer l'ensemble des incidences sur la vie locale.

Si les restrictions au stationnement nous semblent proportionnées du côté de la cale Carnot et permettent à cette occasion de s'interroger sur la destination des quais de Loire à moyen terme, les restrictions opérées du côté de la cale Mayaud vont, en revanche, à l'encontre de l'intérêt local.

La cale Mayaud se situe à un endroit stratégique et revêt une importance fondamentale pour l'économie locale en raison de sa proximité avec le Château, le Tribunal de Grande Instance, le Foyer des Jeunes Travailleurs, l'hôtel "Anne d'Anjou", la chambre d'hôtes le "Patio & Spa", le restaurant "les Ménestrels", le bar le "St Michel".

De plus, le dispositif Vigipirate renforcé appliqué dans le périmètre du Tribunal dans le cadre de l'état d'urgence complique davantage le stationnement dans ce secteur.

En conséquence, après sécurisation de la cale Mayaud, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :
 - DEMANDE la réouverture de celle-ci dans le souci de concilier la sécurité des usagers avec la vitalité de ce secteur du centre-ville.

Conformément au plan de gestion UNESCO la ville :

- S'ENGAGE à moyen terme à trouver des solutions en matière de stationnement en vue de libérer tout ou partie des quais de Loire.

Pour extrait conforme,
 Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND